

ELSA VIGOUREUX

**L'AFFAIRE
DU GANG
DES
BARBARES**

**AU CŒUR
DU SYSTÈME FOFANA**

Flammarion

ENQUÊTE

Extrait de la publication

ELSA VIGOUREUX

L'AFFAIRE DU GANG DES BARBARES

13 février 2006, 8h25, Sainte-Geneviève-des-Bois. Le long de la voie de chemin de fer, une automobiliste aperçoit un corps nu et prostré. Ilan Halimi est transporté alors qu'il agonise vers l'hôpital Cochin à Paris. Brûlé à 60%, poignardé à plusieurs reprises, il meurt dans les heures qui suivent. Quelques jours plus tard, Youssouf Fofana est interpellé en Côte d'Ivoire. Il reconnaît l'enlèvement, la séquestration, puis le meurtre d'Ilan Halimi. Il explique qu'il voulait de l'argent, qu'il a choisi sa victime parce qu'elle était juive. Il se dit le « cerveau » d'une bande de « barbares ». Avec des filles, les appâts ; des gros bras, les ravisseurs ; des « petits » aux ordres, les geôliers ; un gardien d'immeuble qui met à disposition l'appartement, puis la cave où Ilan passera plus de trois semaines les yeux bandés, les membres entravés. Une affaire qui a choqué la France entière : celle d'un jeune homme torturé dans une cité de Bagneux où d'ordinaire tout se sait. Ilan Halimi est mort étouffé par cette loi du silence, alors gage d'impunité pour Youssouf Fofana, alibi des consciences pour tous ceux qui lui ont obéi.

Comment une trentaine de personnes ont-elles pu prendre part à un tel projet criminel ?

Elsa Vigoureux est reporter au *Nouvel Observateur*, où elle couvre les affaires criminelles. Elle a suivi au quotidien le procès du « Gang des Barbares » en 2009 pour nouvelobs.com.

Flammarion

ENQUÊTE

Extrait de la publication

L’Affaire du gang des barbares

Elsa Vigoureux

L'Affaire du gang des barbares

Flammarion

Avertissement

Toutes les personnes citées dans ce livre sont présumées innocentes, aussi longtemps qu'un jugement définitif ne les a pas condamnées. Cet ouvrage offre un regard sur cette affaire telle qu'elle est apparue à l'instruction et lors du procès d'assises de première instance. Le procès en appel qui doit se tenir devant la cour d'assises de Créteil du 25 octobre au 19 décembre 2010 revisitera le fait-divers dans ses détails, et pourra ainsi revenir sur certains faits, ou les éclairer autrement.

© Flammarion, 2010.
ISBN : 978-2-0812-4027-8

À mon père

« Comprendre ce qu'est l'atroce,
ne pas nier son existence, affronter la
réalité sans préjugés »

Hannah Arendt

TABLEAU DES PROTAGONISTES

NOM ET ÂGE (au moment des faits)	POURSUIVI(E) POUR	RÉQUISITIONS	CONDAMNÉ(E) À	COMPARAIT EN APPEL
Alcino R. (père de Jérôme R.) 48 ans	— Non-assistance à personne en danger au préjudice d’Ilan Halimi	1 an de prison avec sursis	8 mois de prison	OUI
Alexandra S. 18 ans	— Association de malfaiteurs — Complicité de tentatives d’enlèvement en bande organisée — Complicité de tentative d’enlève- ment avec violences	8 ans de prison	8 ans de prison	NON
Alhassane D. 31 ans	— Association de malfaiteurs	5 ans de prison avec sursis	Acquitté	OUI
Audrey L. 24 ans	— Non- dénonciation des crimes d’enlève- ment et séquestra- tion d’Ilan Halimi	3 ans de prison, dont 28 mois avec sursis	2 ans de prison, dont 16 mois avec sursis	NON

L’Affaire du gang des barbares

Cédric B-S-Y dit « <i>Babas</i> » 18 ans	— Association de malfaiteurs au préjudice d’Ilan Halimi — Séquestration d’Ilan Halimi — Actes de torture et de barbarie	12 ans de réclusion criminelle	11 ans de réclusion criminelle	OUI
Christine G. 37 ans	— Non-assistance à personne en danger au préjudice d’Ilan Halimi	Peine avec sursis	6 mois de prison ferme	NON
Christophe M. dit « <i>Moko</i> » 23 ans	— Association de malfaiteurs — Tentatives d’enlèvements en bande organisée — Enlèvement et complicité de séquestration d’Ilan Halimi — Actes de torture et de barbarie	8 à 10 ans de prison	10 ans de réclusion criminelle	OUI
Fabrice P. dit « <i>Fab</i> », « <i>Magnum</i> » 19 ans	— Association de malfaiteurs — Séquestration d’Ilan Halimi — Actes de torture et de barbarie	12 ans de réclusion criminelle	11 ans de réclusion criminelle	OUI
Francis N’G. 23 ans	— Association de malfaiteurs — Tentative d’enlèvement en bande organisée	7 ans de prison	7 ans de prison	NON
Franco L. dit « <i>Thierry</i> », ou « <i>Pak-Pak</i> » 27 ans	— Association de malfaiteurs — Tentative d’enlèvement en bande organisée	8 à 10 ans de prison	5 ans de prison	OUI

Tableau des protagonistes

Gilles S. 39 ans	— Complicité de séquestration d'Ilan Halimi en bande organisée — Actes de torture et de barbarie	10 ans de réclusion criminelle	9 ans de prison	OUI
Guiri N°G. dit « <i>Rigz</i> » 19 ans	— Association de malfaiteurs — Séquestration d'Ilan Halimi — Actes de torture et de barbarie — Complicité de tentative d'enlèvement en bande organisée	6 ans de prison	6 ans de prison	NON
Ibtissam B. dite « <i>Sarah</i> » 20 ans	— Association de malfaiteurs — Complicité de tentative d'enlèvement de Thierry T.	Disjonction du dossier <i>en raison de l'accouchement problématique de l'intéressée ; affaire non encore jugée en première instance</i>		
Isabelle M. 18 ans	— Non-dénonciation de crime		6 mois de prison avec sursis	OUI
Jean-Christophe S. dit « <i>Craps</i> » ou « <i>Crim</i> » 19 ans	— Association de malfaiteurs — Enlèvement d'Ilan Halimi et complicité de séquestration — Actes de torture et de barbarie — Enlèvement avec violences	20 ans de réclusion criminelle	18 ans de réclusion criminelle	OUI
Jérémy P. dit « <i>Rems</i> » 20 ans	— Association de malfaiteurs — Complicité d'enlèvement d'Ilan Halimi	7 ans de prison	3 ans de prison	OUI

L’Affaire du gang des barbares

Jérémy P. dit « <i>Rems</i> » 20 ans	— Tentative d’enlèvement en bande organisée			OUI
Jérôme R. dit « <i>Coup de tête</i> » 19 ans	— Association de malfaiteurs — Séquestration d’Ilan Halimi — Actes de torture et de barbarie — Complicité de tentative d’enlèvement en bande organisée	12 ans de réclusion criminelle	10 ans de réclusion criminelle	OUI
Jicé* 16 et 17 ans (mineur)	— Association de malfaiteurs — Séquestration d’Ilan Halimi — Actes de torture et de barbarie à raison de l’appartenance de la victime à une race ou une religion — Tentative d’enlèvement en bande organisée	15 ans de réclusion criminelle sans diminution de peine liée à la minorité	15 ans de réclusion criminelle malgré la diminution de peine liée à la minorité	OUI
Kamal F. 24 ans	— Association de malfaiteurs en vue de la préparation de crime	5 ans avec sursis	3 ans de prison dont 2 avec sursis	NON
Leïla A. 19 ans	— Non- dénonciation de crime au préjudice d’Ilan Halimi	Acquit- tement	6 mois de prison avec sursis, et effacement du casier judiciaire	NON

* Son prénom et son surnom ont été modifiés, l’accusée étant mineure au moment des faits.

Tableau des protagonistes

Marie* 15 ans (mineure)	— Association de malfaiteurs — Tentative d'enlèvement de Rudy P.	Renvoyée devant le Tribunal pour Enfant, affaire non encore jugée en première instance		
Muriel I. 24 ans	— Non-dénonciation des crimes d'enlèvement et séquestration d'Ilan Halimi	Acquittement	Acquittée	NON
Nabil M. Dit « <i>Bilna</i> » 18 ans	— Association de malfaiteurs — Séquestration en bande organisée d'Ilan Halimi — Actes de torture et de barbarie	13 ans de réclusion criminelle	13 ans de réclusion criminelle	OUI
Nour dite « <i>Alma</i> » 16 et 17 ans (mineure)*	— Association de malfaiteurs — Enlèvement d'Ilan Halimi — Tentative d'enlèvement de Rudy P.	10 à 12 ans de réclusion criminelle sans diminution de peine liée à la minorité	9 ans de prison (avec diminution de peine liée à la minorité)	OUI
Sabrina F. dite « <i>Sab</i> » 27 ans	— Complicité d'enlèvement et de séquestration d'Ilan Halimi avec actes de torture et de barbarie	5 ans de prison	3 ans de prison	OUI
Samir A. A. dit « <i>Smiler</i> » 27 ans	— Association de malfaiteurs — Séquestration d'Ilan Halimi — Actes de tortures et de barbarie	20 ans de réclusion criminelle	15 ans de réclusion criminelle	OUI

* Son prénom et son surnom ont été modifiés, l'accusée étant mineure au moment des faits.

L’Affaire du gang des barbares

<p>Tifenn G. 18 et 19 ans</p>	<p>— Association de malfaiteurs — Complicité d’enlèvement d’Ilan Halimi — Tentative d’enlèvement en bande organisée</p>	<p>10 ans de réclusion criminelle</p>	<p>9 ans de prison</p>	<p>OUI</p>
<p>Youssef F. dit « <i>Oussama</i> » « <i>the Boss</i> », « <i>Django</i> », ou « <i>Mohammed</i> » 25 ans</p>	<p>— Association de malfaiteurs — Tentatives d’enlèvements de Jimmy D., Jacob G., Olivier Z. Thierry T., Jérémy L. et Marc K. — Tentative d’enlèvement avec violences de Mickaël D. — Séquestration d’Ilan Halimi — Actes de torture et de barbarie — Meurtre avec préméditation d’Ilan Halimi à raison de l’appartenance de la victime à une race ou une religion — Menaces de mort au préjudice de Stéphanie Y.</p>	<p>Réclusion criminelle à perpétuité avec une peine de sûreté de 22 ans</p>	<p>Réclusion criminelle à perpétuité avec une peine de sûreté de 22 ans</p>	<p>NON</p>
<p>Yahia K. dit « <i>Yaks</i> » 18 ans</p>	<p>— Association de malfaiteurs — Séquestration d’Ilan Halimi — Actes de torture et de barbarie</p>	<p>12 ans de réclusion criminelle</p>	<p>11 ans de réclusion criminelle</p>	<p>OUI</p>

Première partie

L'ABÎME APRÈS L'IMPASSE

13 FÉVRIER 2006, 8 H 30

Comme chaque jour, Patricia G. quitte son domicile de Saint-Michel-sur-Orge dans l'Essonne, pour rejoindre l'étude notariale d'Athis-Mons où elle est secrétaire. Elle file dans sa Citroën Saxo, toujours le même itinéraire. Elle prend la départementale 25, puis la route de Longpont à Sainte-Geneviève-des-Bois. Une voie à double sens, juste en contrebas des rails de chemin de fer empruntés par le RER C et la ligne SNCF Bordeaux-Paris. Ce lundi 13 février 2006 est un jour sans lumière. Il fait froid. Une bruine fine mouille le pare-brise des voitures. Comme Patricia G. a des problèmes de vue, elle roule à cinquante kilomètres à l'heure, peut-être soixante maximum. Aux environs de 8 h 25, la jeune femme de 38 ans dans sa voiture, approche du panneau publicitaire planté le long de la voie ferrée. Elle croit apercevoir quelque chose un peu plus loin. Une forme humaine. Là, derrière le grillage qui protège l'accès aux rails, le long de la route.

La vision lui semble si étrange que Patricia G. ralentit, se penche sur son volant, force sur ses yeux pour mieux voir. Il y a bien quelqu'un « accroupi dans la position de l'œuf », « avec un haut clair, le reste du corps orangé comme si la personne avait roulé dans de la terre grasse ¹ », confie-t-elle

1. Audition de Patricia G. le 13 février 2006, par la brigade criminelle de la police judiciaire de Versailles.

plus tard aux policiers. Il est prostré au sol, Patricia G. ne voit pas son visage, mais sa mémoire photographie pour toujours le « masque de la souffrance » que porte cet homme¹.

Elle continue de rouler, quelques mètres, machinalement. Se dit que c’est sûrement un malade échappé de l’établissement de santé mentale Perray-Vaucluse, situé justement le long de la départementale 25, ils prennent en charge plus de 800 patients, des enfants en difficulté psychiatrique, des toxicomanes, des personnes âgées, ça doit bien arriver que leurs pensionnaires s’échappent parfois. Patricia G. s’arrête. Cette personne est en détresse, il faut appeler la police.

*

Le gardien de la paix Thierry C., 33 ans, et sa collègue stagiaire Gwenael L.G., 25 ans, sont de patrouille ce même lundi. Ils ont pris leur poste à 5 heures du matin et doivent finir à 13 heures. À 8 h 30, un message radio de la station directrice les envoie au niveau du bois de Villemoisson-sur-Orge sur la départementale 25, où une conductrice vient de signaler la présence d’un corps.

Les deux fonctionnaires de police se rendent sur place. Inspectent le petit bois. Rien. Ils demandent des précisions par radio. Patricia G. est recontactée aussitôt. Gwenael L.G. et Thierry C. rebrousse chemin sur la route de Longpont vers Sainte-Geneviève-des-Bois. Longent la voie du RER C. Le corps est là. Un peu en hauteur de la route, contre le grillage vert qui empêche l’accès aux rails, coincé au pied d’un talus. L’homme recroquevillé, complètement nu, gît au milieu d’herbes jaunies.

1. C’est ce que Patricia G. a dit à la barre de la cour d’assises des mineurs, trois ans plus tard.